

**APPEL D'OFFRES :**

**SÉLECTION ET RÉFÉRENCIEMENT D'UN OU PLUSIEURS OPÉRATEURS  
D'ENQUÊTES ET D'INTERVIEWS (« RÉCITS »)  
SOCIOLOGIE DES EXPÉRIENCES D'APPRENTISSAGE B.T.P.**

**CAHIER DES CHARGES  
ET REGLEMENT DE CONSULTATION ET DE SÉLECTION**

**Appel d'offres :** opérateur d'enquêtes et d'interviews : réalisation de « récits du travail » : maîtres d'apprentissage, apprentis et formateurs des métiers du BTP.

**Émetteur de l'appel d'offres :** CCCA-BTP

**Direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP)**

**OBJECTIF GENERAL :**

*Sélection et référencement*

*d'un ou plusieurs opérateurs nationaux d'enquêtes et d'interviews : réalisation de 'récits du travail'  
maîtres d'apprentissage, apprentis et formateurs des métiers du BTP*

**PÉRIODE 2018 - 2020**

**1. CONTEXTE GÉNÉRAL**

Créé il y a 70 ans et géré par les organisations professionnelles représentatives du secteur de la construction, le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) est une association nationale, professionnelle et à gouvernance paritaire dirigé à la fois par les fédérations d'employeurs (CAPEB, FFB, Fédération SCOP BTP, FNTP) et de salariés (BATI-MAT CFTC, CFE-CGC BTP, FNSCBA-CGT, FGFO, FNCF-CFDT). Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner, en France, la politique de formation professionnelle, notamment initiale par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics. Celle-ci est définie à la fois par la loi et les partenaires sociaux de la branche. Mais, il intervient aussi au soutien de l'offre de formation continue et de la professionnalisation des salariés des entreprises des branches BTP et des salariés des organismes gestionnaires de CFA et organismes de formation spécialisés dans le BTP.

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme national, professionnel et paritaire (association Loi 1901).

Avec un réseau de 118 centres de formation d'apprentis (77 CFA-BTP dits à gouvernance « paritaire » issus des professionnels du BTP et 41 CFA-BTP dits « associés » dont 9 conventionnés pour leurs sections de travaux publics), il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner en France la politique professionnelle de formation initiale par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics définie par les partenaires sociaux des branches.

- **Formation**

Le CCCA-BTP participe à la conception et à l'animation de la pédagogie spécifique du BTP. Il définit les orientations pédagogiques et en contrôle la mise en œuvre. **Il conduit des recherches et expérimentations pédagogiques au service de l'amélioration constante de la qualité de la formation et de l'apprentissage.**

- **Études**

Le CCCA-BTP réalise des **études, tant au niveau national que régional ou local, permettant au réseau de l'apprentissage BTP d'analyser les besoins de renouvellement de la main-d'œuvre qualifiée pour adapter son dispositif de formation au plus près des besoins des entreprises.**

**L'opportunité de l'appel d'offres :** Depuis 2008, le Bâtiment connaissait une crise majeure qui s'est traduite par une baisse du nombre des apprentis supérieure à plus de 30% et ce dans un contexte de réformes et de rénovation de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

**En 2016,** le CCCA-BTP s'est engagé en concertation avec son Réseau dans une démarche de relance, de rénovation et de progrès. Il a adopté son plan stratégique pour les prochaines années et développe son partenariat avec l'OPCA de la construction : Constructys.

Des objectifs et axes clairs d'accompagnement du développement se dessinent. **Ces axes d'orientations se focalisent autour de la connaissance de l'apprentissage BTP pour mieux en appréhender les réformes en cours ou à venir.**

## 2. OBJET DU MARCHÉ

**Choix d'un ou plusieurs opérateurs d'enquêtes en capacité de déployer la réalisation nationale des enquêtes et des analyses y afférentes.**

- **L'opérateur**

Le ou les opérateurs pourront relever de profils différents pour être sélectionnés et référencés. L'expertise du domaine et de la technique pédagogique seront des critères déterminants (ci-après, critères).

- **Domaines et thématiques**

L'objet de cet appel d'offres est un référencement et/ou un engagement pluriannuel, suite à appel d'offres ouvert, au profit d'opérateurs dans le domaine, dans le cadre d'enquête de nature sociologique, de la mise en place, tenue et analyse d'entretiens ou d'interviews. Celles-ci sont liées à l'identification et au suivi des « acculturations » aux dispositifs et notamment à l'apprentissage dans les métiers du BTP, vu par ses acteurs eux-mêmes : les maîtres d'apprentissage, les apprentis et les formateurs.

- **Structuration juridique et budgétaire du marché : trois tranches : une **tranche ferme (2018)** et deux **tranches conditionnelles (2019 et 2020)** :**

Les « tranches » sont découpées en « publics interviewés » et concernent :

- **Première « tranche » : les récits de *maîtres d'apprentissage* (l'exercice détaillé des métiers et ouvrages du BTP) ;**
- **Seconde « tranche » : les récits d'*apprentis* (l'exercice de leur apprentissage, de leurs métiers et ouvrages et des visions et perspectives qui s'offrent à eux) ;**
- **Troisième « tranche » : les récits des *formateurs* (leur conception de la réussite de l'apprentissage, la réussite de la relation tripartite ...) ;**

- 1. Une tranche ferme 2018 : les récits de *maîtres d'apprentissage* des entreprises du BTP ;**
- 2. Deux autres tranches « conditionnelles » sont programmées en 2019 et 2020.**

Ces tranches conditionnelles, si elles sont estimées en valeur dès le présent appel d'offres (logique d'achats publics, caractère non sécable de l'enquête apprentissage au regard de son objectif et de sa finalité d'ensemble) et, si elles bénéficient d'accords de principes, elles ne sont pas garanties dans leur objet et leur financement, à ce jour, dans la mesure où :

- **pour chaque tranche, une évaluation permettra à l'opérateur, après validation, de devenir éligible ou non à la (ou aux) tranche(s) complémentaire(s) conditionnelle(s) suivante(s).**
- **les budgets étant fonction, de contributions collectées et affectées ou non annuellement (par exercice civil et comptable) au budget étude et expérimentations de la DPFIP, chaque année l'engagement de la tranche de prestations concernées est subordonné à l'approbation par le Conseil d'administration du CCCA-BTP du budget affecté à ces actions.**

Les commandes interviendront à partir de la fin d'année après confirmation de l'approbation des enveloppes de financement dédiées au programme d'enquêtes et en cours d'année sur des budgets approuvés par domaine.

La sélection du ou des opérateurs reste, en cours de contrat, pilotée par le CCCA-BTP pour le compte des organismes bénéficiaires des prestations.

- **Contractualisation : validation par le CCCA-BTP de l'offre et accord-cadre avec bons de commandes**

La contractualisation se fera par notamment par la **validation de l'offre et un référencement. L'accord-cadre pluriannuel sera établi sur trois ans. Il est décliné en bons de commande.**

Chacune de ces tranches pourra, dans le cadre **d'un référencement ou d'une contractualisation être mono ou multi-attributaire(s).**

Les « tranches » constituent des **prestations ou « modules » d'une même enquête distincts et séparés. Préférence sera donnée aux candidats capables de se positionner sur l'ensemble des étapes.**

- **Référencement**

Le ou les opérateurs remplissant les critères de sélection, même non attributaires de la tranche ferme pourront, comme le titulaire du marché, être néanmoins référencés CCCA-BTP en raison de la qualité de leur réponse et profil, leur complémentarité d'expertises, la réunion des prérequis de méthodologie et de compétences du domaine de l'offre retenue. Ce référencement permettra aux opérateurs retenus d'être sollicités pour d'autres interviews de même nature que le présent marché dans les thématiques identiques ou dérivées de celles de l'opérateur au marché garanti, présentant des variantes de programmes ou de qualifications et ce sur la période de trois ans des trois tranches visées par le présent appel d'offres et référencement.

**Au maximum, cinq opérateurs distincts seront sélectionnables en vue d'un référencement et leur sollicitation ou non sur la base de bons de commandes.**

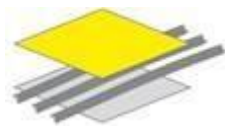
### 3. LES INTERVIEWÉS

La liste des interviewés est communiquée par le CCCA-BTP. L'opérateur se chargeant du reste (prise de contact).

### 4. EXPRESSION DE BESOINS DU CCCA-BTP

Le candidat devra faire la preuve de son expertise et de son savoir-faire, de ses expériences et références, en matière de méthodes/outils/supports d'interviews.

Il devra avoir une capacité à faire une offre nationale, le cas échéant, déployée sur l'ensemble du territoire français (hexagone). Il devra être en capacité de recevoir le récit de publics hétérogènes, également en intra.



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

Il s'engage à la confidentialité et respecte le règlement européen pour la protection des données personnelles et en fait montre (RGPD).

Le CCCA-BTP et son réseau pourront mettre à disposition les locaux et lieux de rendez-vous. Les frais de déplacements sont compris dans l'offre tarifaire du candidat. La tarification du marché devra en tenir compte (variantes à prévoir).

La première « tranche » (« maîtres d'apprentissage ») sera à livrer pour le 30 décembre 2018.

Des réunions de travail avec le CCCA-BTP permettront de manière opérationnelle à l'organisme sélectionné de préparer les entretiens.

Les comptes-rendus d'entretiens devront être concis et signifiants.

## **5. ESTIMATION DU PRIX DE MARCHÉ**

Le budget **pour les trois tranches et années et l'ensemble des publics interviewés** est estimé, **au global, à 60 K.€. H.T. (T.V.A. 20 %)**. Le budget de la première tranche « ferme » est positionné entre **15.000 et 17.000 euros H.T.**

Un détail des prix de prestations (dont frais) est compris dans l'offre de prix proposée par le candidat.

## **6. RÈGLEMENT DE CONSULTATION – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

### **Communication de pièces techniques et administratives requises par le marché :**

#### **▪ Pièces de l'offre technique :**

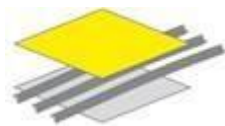
Une réponse technique d'expertise à l'expression de besoin du CCCA-BTP et au présent règlement de consultation devra comprendre :

- une présentation du prestataire : intervenant et structure juridique ; C.V..
- les références d'opérations de même nature menées dans les trois dernières années, notamment dans des secteurs d'activités équivalents ;
- le bordereau de prix unitaires ou forfaitaires détaillé par tranche et par nature de charges ;
- la planification prévisionnelle (facultatif) ;
- les techniques et méthodes d'entretien utilisées.

#### **▪ Pièces administratives :**

Les pièces administratives requises par le pouvoir adjudicateur du maître d'œuvre principal :

- une lettre de candidature (DC) ;
- Une certification Qualité, un engagement déontologique ;
- l'attestation de responsabilité civile (à jour) ;
- l'imprimé de l'état annuel des certificats reçus (social et fiscal) ;



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

- les justificatifs de capacités et de qualifications professionnelles de ses intervenants (dont sous-traitants) ;
- le dernier Bilan et compte d'exploitation ;
- l'extrait Kbis du maître d'œuvre principal et des sous-traitants ;
- la déclaration de sous-traitance nécessaire (DC4) ou de co-traitance ;
- l'accord-cadre (complété et signé), le CCAGP FCS et le règlement de consultation (paraphés et signés) ;
- le Relevé d'Identité Bancaire.
- le bon de commande complété et signé du candidat.

Pour information : Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (État annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

## **7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**Les critères d'attribution sont :**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.**

Il s'agit de **la somme** des pourcentages suivants (sur 100 %) :

- **Expertise, méthodologie et expérience, références d'interviews (60 %),**
- **Prix de la prestation par tranche et pour l'ensemble des trois (25 %),**
- **Organisation et gestion administrative des prestations sur un plan national (15 %),**

Le pouvoir adjudicateur CCCA-BTP pourra également remettre en concurrence les opérateurs sélectionnés et référencés en cours de convention.

## **8. COMMUNICATION DU DOSSIER DE CANDIDATURES ET COMMUNICATION DE L'OFFRE**

**Communication du dossier de candidature :**

**LE PRÉSENT DOSSIER EST DISPONIBLE GRATUITEMENT ET TÉLÉCHARGEABLE EXCLUSIVEMENT EN FORMAT DE CONSULTATION INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE : À L'ADRESSE SUIVANTE : <HTTPS://WWW.CCCA-BTP.FR>/ RUBRIQUE APPEL D'OFFRES)**

Aucun document papier (DCE) complémentaire ne sera expédié par courrier.

**Contact pour tous renseignements :**

CCCA-BTP 19, rue du Père Corentin, 75014, adresse courriel : [christian.herges@ccca-btp.fr](mailto:christian.herges@ccca-btp.fr)

#### Modalités et délais de dépôt des candidatures/réponses :

Le candidat initiateur et porteur d'une offre constituera un dossier-réponses.

Les candidats peuvent déposer leur offre (sur support papier et clé USB), par **COURRIER OU PAR COURSIER** ou l'envoyer par **COURRIEL** à l'adresse indiquée ci-dessus via notamment l'utilisation de **WETRANSFER** (transfert de gros fichiers), **jusqu'au lundi 17 septembre, 2018 AVANT 12 HEURES, DATE ET HEURE ULTIMES DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES.**

**Si envoi par courrier ou dépôt en main propre** : Tout opérateur **intéressé** qui déposera sa réponse devra :

- envoyer son offre sous pli cacheté (**enveloppe d'expédition de la candidature**) portant la mention « Appel d'offres Opérateur(s) d'interviews DAJVI – Ne pas ouvrir », par **lettre recommandée** avec avis de réception.

#### OU

- déposer ce pli en main propre contre décharge à **PARIS** à l'adresse du CCCA-BTP (de 9 heures à 17 heures (avant 12 heures pour la **date ultime de dépôt le lundi 17 septembre 2018**), les jours ouvrés, du lundi au vendredi), avec à l'intérieur le dossier dématérialisé sur une clé USB.

#### OU

Déposer par voie électronique via Wetransfer à l'adresse courriel [christian.herges@ccca-btp.fr](mailto:christian.herges@ccca-btp.fr) (dans ce cas, sans clés USB).

Les **plis** ou l'envoi de « gros fichiers » par courriel resteront **cachetés/fermés** jusqu'à la date de réunion de la Commission d'ouverture des plis.

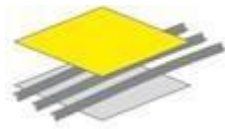
Le **dossier technique** et le **dossier administratif** (pièces administratives) devront être également **dématérialisés** et **expédié/déposé** dans les délais sur **une clé USB (fichiers informatiques) – joint aux enveloppes du dossier papier (si déposé sous cette forme).**

### 9. OUVERTURE DES PLIS ET SÉLECTION

Les **Commissions** créées pour l'occasion ne sont pas publiques ; les candidats ou leurs ayants droits ou leurs ayants cause n'y sont ni admis, ni représentés.

- **COMMISSION DE SÉLECTION :**

**Sélection, choix du titulaire et attribution du marché :**



**CCCA-BTP**

*Le réseau de l'apprentissage BTP*

La Commission d'appel d'offres (C.A.O.) reste mandataire du Secrétariat Général du CCCA-BTP au regard du montant du marché estimé sur les trois années.

#### **10. RÈGLEMENTS FINANCIERS**

Les factures sont réglées dans le cadre réglementaire de cette nature particulière de prestations. Un acompte de 30 % pourra être versé au titulaire du marché sur la part de celui lui revenant.

#### **11. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Au vu de l'avis motivé de la Commission, la personne Responsable du Marché attribuera solennellement (après rappel des motivations du choix) celui-ci. Elle enverra alors à chaque candidat le résultat qui le concerne ainsi qu'une explication, le cas échéant, du rejet de la candidature.

Le Président de la commission attribue le marché par la notification de l'accord-cadre signé (et de sa déclinaison opérationnelle : la contresignature du bon de commande.

#### **12. PUBLICITÉ DE L'APPEL D'OFFRES ET DES OFFRES SÉLECTIONNÉES**

Le présent appel d'offres est rendu accessible à tous publics sur le site internet espace achats publics du CCCA-BTP.

Fait le 31 août 2018.

Secrétariat général CCCA-BTP